

VŒU

Non à la suppression des postes RASED

LE CONSEIL,

sur la proposition du groupe des élus Socialistes au nom de la majorité municipale

ADOPTE le vœu suivant :
(par 39 voix pour et 5 voix contre)

Comme nous nous y attendions, l'annonce de la suppression de 3000 postes des réseaux d'aide aux élèves en difficulté, dits RASED, est une nouvelle atteinte à l'école et à l'une de ses fonctions premières, la réussite scolaire.

Alors que l'Etat faisait de la lutte contre l'échec scolaire l'une de ses priorités affichée, la remise en cause de ce dispositif, ayant fait ses preuves dans l'accompagnement des élèves en difficulté, confirme la contradiction, voire la stratégie, du Gouvernement, privilégiant les mesures peu coûteuses et permettant surtout des coupes dans les effectifs.

Les causes profondes justifiant de la mise en place, contestable, de l'aide individualisée en septembre, auraient-elles disparu par magie en novembre ? Pourtant, la mise en place de ces heures de soutien ne peut en aucun cas se substituer au travail effectué par ces professionnels spécialisés à destination d'élèves présentant des difficultés plus profondes et durables avec des besoins particuliers, et qui permettait à ces enfants de continuer leur scolarité sans être exclu du système scolaire.

Encore une fois, nous ne pouvons que nous insurger, aux côtés de la communauté éducative, contre une politique dangereuse, infondée, sacrifiant l'avenir de nos jeunes générations et notamment des plus fragiles pour des motifs comptables mais aussi pour des logiques économiques (entrée sur le marché du travail de jeunes non qualifiés) qui ne peuvent que nous alarmer !

Aussi le conseil municipal d'Ivry-sur-Seine demande :

- L'abandon des 3000 suppressions de postes de réseau (maîtres E, rééducateurs, psychologues)
- Le maintien et le renforcement des réseaux d'aide aux élèves en difficulté

La municipalité signera la pétition « Sauvons les Rased » initiée par les syndicats enseignants et organisations actrices de l'Education et soutiendra l'ensemble des initiatives destinées à défendre l'existence et la mise en œuvre des Rased.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 21 NOVEMBRE 2008